

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

-----

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril à 14 h 30, la Commission Communale d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie-de-Ré, sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 7

Date de la convocation : 23 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : ARGENTI Martine, BALLEY Béatrice, GENDRE Louis, LEVAUX-THOMAS Dominique, PERRAIN Janine, RONTE Isabelle et VERGNON Gisèle.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : GUYON Didier, COTTET Laure qui ont donné respectivement pouvoir à RONTE Isabelle et PERRAIN Janine.

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

\*\*

**2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme RONTÉ, membre élue, présente les principaux documents budgétaires et les grandes lignes du compte administratif 2022.

Avant de procéder à l'examen du compte administratif 2022, Mme la Présidente appelle l'élection d'un Président spécial de séance.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

\* section de fonctionnement :

- dépenses de l'exercice .....	: 9 587,90 €
- recettes de l'exercice.....	: 12 418,60 €
report exercice 2021 : .....	: 9 854,45 €
soit un excédent de.....	: 12 685,15 €

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux différents comptes ;
- arrête les résultats définitifs ;

- adopte le compte administratif 2022 (Madame la Présidente se retire au moment du vote).  
Le Président spécial de séance propose aux membres du conseil d'administration de procéder à l'adoption  
du compte administratif tel qu'exposé ci-dessus.

VOTE : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 6 avril 2023

La Présidente du C.C.A.S.,

Gisèle VERGNON

